

Le 8 juin 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 8 juin 2015 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Gilbert Larrivée, conseiller
M. Réjean Rioux, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

13 032

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 033

2. ADOPTION DE DEUX PROCÈS-VERBAUX

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015 et celui de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2015.

ADOPTÉE

13 034

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE MAI 2015

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de mai 2015 au montant total de 191 185,90 \$.

ADOPTÉE

13 035

4. ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA PISCINE RÉGIONALE DES BASQUES

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Travaux de jet de sable, de nettoyage, de ragréage et de peinture du bassin de la piscine intérieure, VTP-2015-03 » à trois entreprises;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes (taxes incluses):

- Ciment Projeté et Piscines Orléans inc.	49 289,78 \$
- Piscines Soucy inc.	44 478,08 \$
- Piscine Gunité Signature inc.	77 603,53 \$

ATTENDU QUE l'offre de Piscines Soucy inc. est conforme au devis et est au prix soumis le plus bas;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise « Piscine Soucy inc. » le contrat dans le cadre de cet appel d'offres et pour ledit montant soumis;

Que : le Conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, ou le directeur du Service des Loisirs, M. Frédéric Jean, pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

13 036

5. PERMISSION POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE DANS L'EMPRISE DU CANADIEN NATIONAL

ATTENDU QUE le projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame-Est nécessite, à des fins de sécurité, le passage d'une conduite d'aqueduc sous l'emprise du chemin de fer à la hauteur de la rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada est disposée à accorder à la Ville le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir une telle conduite (réf. dossier 4715-MJL-161.77);

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Marie LeBlanc,**

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le paiement de 2 050 \$ plus taxes à ladite compagnie pour le passage d'une telle conduite dans l'emprise du chemin de fer et ce, aux conditions proposées;

Que : Le Conseil mandate sa directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer au nom de la Ville tout document ou contrat pour officialiser le tout.

ADOPTÉE

13 037

6. DIVERS DONS ET AUTORISATIONS

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles fasse une contribution financière de 125 \$ à Trois-Pistoles en chansons en achetant une publicité pour ce montant dans le livre souvenir de l'événement de l'été 2015;

Que : le Conseil autorise la tenue de l'activité Opti-Vélo dans une portion de ses rues le 13 juin 2015, ou le lendemain en cas de pluie, selon un tracé et un horaire que le Club Optimiste de Trois-Pistoles soumettra préalablement à la Sûreté du Québec;

Que : Le Conseil autorise l'École secondaire de Trois-Pistoles à procéder à une marche-course dans une portion de ses rues le 12 juin 2015 selon un tracé et un horaire que l'École soumettra préalablement à la Sûreté du Québec;

Que : Le Conseil autorise le Marché public des Basques à utiliser une partie du Caveau-Théâtre pour certaines commodités et, pour officialiser le tout, mandate Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à conclure, au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une entente avec cet organisme;

Que : Le Conseil autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer, au nom de la Ville de Trois-Pistoles, la formule d'adhésion 2015 au pôle culturel de Trois-Pistoles au coût de 60 \$, le pôle culturel étant le projet «Follement Trois-Pistoles» parrainé par les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 038

7. TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR TRAIN DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

ATTENDU QUE le Canadien National a fait l'annonce en avril dernier qu'il limitait la vitesse de ses trains transportant des matières dangereuses dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) à 35 mi/h (soit 56 km/h);

ATTENDU QUE la ministre des Transports du Canada, Madame Lisa Raitt, a publié une directive temporaire obligeant toutes les compagnies ferroviaires à limiter la vitesse des trains transportant des matières dangereuses dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) à 40 mi/h (soit 64 km/h);

ATTENDU QUE cette nouvelle directive ne s'applique pas dans les centres urbains des plus petites municipalités, ce qui crée une iniquité par rapport à la sécurité des citoyens habitant ces municipalités;

ATTENDU la position de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 20 mai 2015 (réf. résolution CA-2015-05-05) demandant à la ministre des Transports, Mme Lisa Raitt :

- d'élargir aux périmètres d'urbanisation de toute municipalité la directive sur la limitation de la vitesse des trains transportant des matières dangereuses afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens;
- de limiter à ces endroits la vitesse de ce type de trains à 35 mi/h;
- de rendre permanentes ces normes de sécurité;
- de recommander aux compagnies ferroviaires de diminuer davantage la vitesse de ce type de trains lorsque les particularités des lieux le justifient pour des raisons de sécurité publique et de protection de l'environnement;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Gilbert Larrivée

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie ladite position de l'UMQ

et achemine la présente résolution à la ministre des Transports, Mme Lisa Raitt, et au député du comté de Rimouski-Neigette--Témiscouata--Les Basques, M. Guy Caron.

ADOPTÉE

13 039

8. AVIS À LA COMMISSION MUNICIPALE POUR L'EXEMPTION DE TAXES DE L'IMMEUBLE DE RESSOURCES FAMILLES DES BASQUES

ATTENDU QUE l'organisme Ressources familles des Basques a présenté une demande à la Commission municipale du Québec pour que soit exemptée de toute taxe foncière une partie de l'immeuble situé au 340-342 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles ;

ATTENDU le rôle communautaire important de cet organisme à but non lucratif;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie ladite demande de Ressources familles des Basques en ce qui a trait à la partie occupée par cet organisme (soit le 1^{er} étage et le sous-sol) et recommande à la Commission municipale d'autoriser cette exemption de taxes foncières.

ADOPTÉE

13 040

9. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'une somme de 67 619,79 \$ demeure impayée au 8 juin 2015 en arrérages de taxes concernant les années 2014 et antérieures;

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil d'accentuer la perception des taxes et arrérages;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Gilbert Larrivée,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles détermine le fonctionnement suivant concernant la perception des arrérages de taxes et des droits de mutation impayés :

- Le Conseil accorde un délai finissant le 2 novembre 2015 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2014 et antérieures (100 \$ et plus);
- Un rapport sera soumis aux membres du Conseil le 2 novembre 2015 déterminant les sommes dues des propriétaires ayant encore des arrérages de taxes ou des droits de mutation impayés concernant les années ci-haut mentionnées;
- Le Conseil adoptera le 9 novembre 2015 une résolution ayant pour objet d'amorcer les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

13 041

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**